

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 9 Avril 2015

Convocation du 02/04/2015

Nombre d'élus en exercice : 11 - Présents 10 – Votants 11

Présents : ROSSIGNOL Patrick, LACAZE Richard, DURAND Jacques, BOUSQUET Daniel, MAUREL Francis, MOESSNER Joël, LEDOUX Maxence, LOUP Gilles, GATIMEL Arnaud, FERREIRA Sabine.

Absent excusé : GARDEIL Stéphane qui donne pouvoir à LACAZE Richard

Secrétaire de séance : LEDOUX Maxence

Monsieur le Maire constate le quorum et décide que l'assemblée peut délibérer valablement.

Question ajoutée à l'ordre du jour :

Monsieur le Maire sollicite de l'assemblée l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour une délibération concernant le vote de la cotisation annuelle au SIVOM ; Avis favorable à la majorité.

- SIVOM : Vote de la taxe par habitant au S.I.V.O.M.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal, que le Comité Syndical du S.I.V.O.M. du canton de Dourgne, a décidé d'augmenter la taxe de 0.25 € pour l'année 2015, pour les 12 communes assujetties au FAVIL, soit une cotisation de 1.25 € par habitant.

Après délibération, le conseil municipal, décide, à 8 voix pour et 3 abstentions, d'approuver cette augmentation de 0.25 € par habitant pour l'année 2015.

I – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Approbation du compte administratif 2014 de la Commune ; Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2014 :

Le Conseil Municipal, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2014, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2013	Virement à la SI	Résultat Exercice 2014	Solde des RAR	Chiffre à prendre en compte pour l'affectation Des résultats
INVEST	-30 566.28 €		10 621.21 €	0	-19 945.07 €
FONC.	282 585.55€	30 566.28 €	80 889.85 €	0	332 909.12 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suite :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2014 332 909.12 €

Affectation obligatoire :

A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) 19 945.07 €

Solde disponible affecté comme suit :

Affectation complémentaire en réserves (c/1068)

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne002) 312 964.05 €

Total affecté au c/1068 : 19 945.07 €

Déficit global cumulé au 31/12/2014 à reporter (ligne 002) en dépense de fonctionnement : 0 €

Vote : 11 Pour

Approbation du compte administratif du budget Eau et Assainissement ; Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2014.

Le Conseil Municipal, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2014, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2013	Virement à la SI	Résultat Exercice 2014	Solde des RAR	Chiffre à prendre en compte pour l'affectation Des résultats
INVEST	-13 174.36 €		9 062.79 €	0	-4 111.57 €
FONC.	31 169.28 €	13 174.36 €	13 144.83 €	0	31 139.75 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suite :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2014 31 139.75 €

Affectation obligatoire :

A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) 4 111.57 €

Solde disponible affecté comme suit :

Affectation complémentaire en réserves (c/1068)

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne002) 27 028.18 €

Total affecté au c/1068 : 4 111.57 €

Déficit global cumulé au 31/12/2014 à reporter (ligne 002) en dépense de fonctionnement : 0 €

Vote : 11 Pour

II – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 ET VOTE DES 4 TAXES

1) - VOTE DES 4 TAXES

M. le Maire invite le conseil municipal à examiner l'état 1259 M, état de notification des taux d'imposition de 2015 des quatre taxes directes locales, notifiées ainsi qu'il suit :

<u>Base d'imposition prévisionnelle</u>	<u>Taux 2014</u>	<u>Produit fiscal à</u>
Taxe d'habitation : 161 700	(13.86)	22 412 €
Taxe foncier bâti 120 900	(8.47)	10 240 €
Taxe foncier non bâti 19 900	(51.44)	10 237 €
CFE 28 200	(25.39)	7 160 €
Total produit attendu :		50 049 €

M. le Maire propose une augmentation de 0.5 % et demande l'avis du conseil municipal ;

M. le Maire explique que de plus en plus l'effort local sera pris en considération. Etant une commune à l'imposition faible, si nous demandons une augmentation il faudra accepter d'apporter des services supplémentaires. Il est à remarquer que les aides de l'Etat étant en diminution et notre budget bien qu'équilibré, voit ses recettes diminuer.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de procéder à une augmentation des quatre taxes de 0.5% voté comme suit : 3 contre, 5 Pour 0.5%, 2 Pour 0.8%, 1 Pour 1%.

Le résultat du produit attendu est donc de :

<u>Base d'imposition prévisionnelle</u>	<u>Taux 2015</u>	<u>Produit fiscal à</u>
Taxe d'habitation : 161 700	(13.93)	22 525 €
Taxe foncier bâti 120 900	(8.51)	10 289 €
Taxe foncier non bâti 19 900	(51.70)	10 288 €
CFE 28 200	(25.52)	7 197 €
Total produit attendu		50 299 €

2) VOTE DU BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT :

Le budget primitif, présenté par Patrick ROSSIGNOL, Maire s'équilibre à la somme de 48 816.61 € en dépenses et en recettes de fonctionnement, et à la somme de 47 246.43 € en dépenses et en recettes d'investissement.

un excédent de fonctionnement de 27 028.18 € est destiné à alimenter la section d'investissement.

Le budget Eau & Assainissement n'est pas équilibré et présente un déficit de recettes. Une subvention du budget communal sera transférée au budget Eau et Assainissement d'un montant de 14 830 €.

Prévisions en investissement :

- Assainissement	20 000 €
- Canalisations rue des Abreuvoirs	6 300 €
- Séparatif réseau eau potable	6 516 €
- Etude périmètre de captage	10 000 €

Le budget Eau & Assainissement ainsi présenté est soumis au vote et adopté à l'unanimité.

3) VOTE DU BUDGET COMMUNE :

Le budget primitif, présenté par Patrick ROSSIGNOL, s'équilibre à la somme de 548 575.05 € en dépenses et en recettes de fonctionnement, et à la somme de 294 577.12 € en dépenses et en recettes d'investissement.

Un excédent de fonctionnement de l'exercice 2014, de 312 964.05 € est destiné à alimenter la section d'investissement.

Nouvelles réalisations prévues en investissement :

- Cimetière : columbarium	9 000 €
- Bâtiment technique	10 000 €
- Restauration ancien presbytère	163 644 €
- Travaux petit presbytère rue Vieille Forge	10 000 €
- Enrochement virage du Caussarel	2 000 €
- Restauration chemin de Pécoudié	8 000 €
- Chauffage église	10 000 €
- Sanitaires rdc mairie	8 000 €
- Restauration venelle place de l'Egalité	4 108 €
- Aménagement logement de secours mairie	1 000 €
- SDET Eclairage public	5 625 €
- Déco Noël Rues Village 2	2 000 €
- Restauration venelle Place de l'Egalité 2	6 300 €
- Restauration venelle Passage Secret	10 000 €
- Chemin Ste Thérèse St-Amancet/Cahuzac	5 000 €
- Tailleuse de haie	4 680 €
- Aménagement bureau du maire	650 €

Subventions accordées aux Associations :

ADAR aide à domicile Dourgne	110,00
AILES Ass. Insertion Emploi Services	100,00
Anciens combattants et prisonniers guerre	130,00
Anciens combattants FNACA Sorèze	40,00
AFSEP : Ass. Scléroses en plaques	50,00
Chasse sté St Amancet	405,00
Croix Rouge cantonale	20,00
FOYER RURAL (2000€) & Atelier Tricot (300€)	2 300,00
ES OURO	500,00
Association Vitavie (transports jeunes en soirées) bus	50,00
LES ARCADES M.R Dourgne	80,00
Pêche Sté St Amancet	200,00
Pompiers Dourgne	100,00
Pompiers Sorèze	100,00
Syndicat Initiative Dourgne	100,00
ADTSOR Ass. Dév. Tourisme Sorézois	100,00
AFM Délégation du Tarn	30,00
Bibliothèque Dourgne	300,00
Association St Vincent de Paul	100,00
PHI Pharmacie Humanitaire Internationale Castres (1ère demande)	50,00

Le budget communal, ainsi présenté est soumis au vote et adopté à l'unanimité : 10 Pour 1 Contre.

Questions diverses :

- Devis SEGUIER : Présentation du devis de l'entreprise FEL SEGUIER pour travaux derrière le bâtiment technique : dalle et charpente métallique et aménagement = 6 026 € HT.
- SDET : le SDET propose un regroupement d'offre de fournisseurs d'électricité : décision = à voir plus tard.
- Commission Forêt : Fixée au jeudi 23 avril 2015 à 17h30.
- Sentier Saint Jacques : Certains randonneurs locaux voudraient qu'il passe par St-Amancet pour rejoindre Sorèze. Un problème reste pour le passage sur le chemin communal qui passe devant la maison de M. Baux. Il faudra le contacter.
- SDAN : L'aménagement numérique est à l'étude sur la Communauté de Communes. Mais les départements n'ayant pas la même politique d'installation, il faut attendre une harmonisation juridique pour que la commission prenne la compétence.
- Chemin du Cayrol : Les forestiers ont dégradé le chemin communal donnant accès chez M. Carcagno.

M. Alquier, représentant Mme Duchazeau, refuse une remise en l'état du chemin. La mairie doit rencontrer M. Alquier.

- Urbanisme : Il a été demandé à M. Carcagno de déposer une régularisation de permis de construire pour les travaux effectués sur la bergerie. Un courrier lui sera adressé avec une demande de rendez-vous pour l'accompagner dans la démarche.
- Achat camion : Le Syndicat des Eaux de la Montagne Noire propose à la vente un camion tri benne de 3.5 t. Daniel Bousquet est chargé de prendre contact.

L'ordre du jour étant terminé, Monsieur le Maire déclare la séance close à 00 h 30.

ROSSIGNOL Patrick	LACAZE Richard
DURAND Jacques	BOUSQUET Daniel
GATIMEL Arnaud	LOUP Gilles
GARDEIL Stéphane - <i>Pouvoir à LACAZE Richard</i>	FERREIRA Sabine
LEDOUX Maxence	MAUREL Francis
MOESSNER Joël	